



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 1er juillet 1992

Decisione

Délégation suisse à la Réunion au Sommet de la CSCE,
les 9 et 10 juillet 1992 à Helsinki

Vu la proposition du DFAE du 19 juin 1992
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Suisse prend part à la Réunion au Sommet de la CSCE qui aura lieu à Helsinki les 9 et 10 juillet 1992.
 2. La délégation suisse se compose des personnes suivantes:
 - M. Adolf Ogi, Vice-Président du Conseil fédéral
 - M. Stefan Aeschmann, collaborateur personnel de M. Ogi
 - M. Georges Martin, secrétaire diplomatique de M. Felber
 - M. Christian Meuwly, collaborateur diplomatique au service presse et information du DFAE
 - M. Ulrich Sieber, service de presse et information du DFTCE
- * * *
- Mme Marianne von Grünigen, Ambassadeur, chef de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
 - M. Josef Schärli, brigadier, chef de la division des mesures en matière de politique de paix, DMF
 - M. Paul Widmer, chef du service CSCE
 - M. Raimund Kunz, membre de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
 - M. Reto Dürler, membre de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
3. L'indemnité journalière des délégués est fixée conformément aux instructions de l'Office fédéral du personnel du 4.9.1989.
Les frais de voyage ainsi que les autres indemnités des délégués seront imputés au crédit "dédommagements" des offices dont ils relèvent.



Selon le barème en vigueur au sein de la CSCE, la Suisse doit prendre en charge 2,08 % des dépenses totales de la Réunion. Les frais de participation seront imputés au crédit 201-3600.161 "CSCE" du DFAE.

Pour extrait conforme:

Muwal Mittel

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
		EJPD		
	X	EMD	5	-
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
	X	EVED	5	-
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 19 juin 1992

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Réunion au Sommet de la CSCE,
les 9 et 10 juillet 1992 à Helsinki

1. Les chefs d'Etat ou de gouvernement de la CSCE ont convenu dans la Charte de Paris (1990) de se réunir à nouveau en 1992 à l'occasion de la Réunion organisée à Helsinki dans le cadre des Suites de la CSCE. A Prague, en janvier dernier, le Conseil de la CSCE, auquel appartiennent les ministres des affaires étrangères de tous les Etats participant à la CSCE, a proposé que cette Réunion au Sommet s'ouvre le 9 juillet 1992 pour une durée de deux jours.
2. Il s'agit de la première Réunion au Sommet institutionnalisée de la CSCE. Par la suite, des rencontres de ce type auront lieu à l'occasion de chaque réunion de suivi, soit en principe tous les deux ans. Ces rencontres poursuivent un double objectif, à la fois symbolique et pratique.
Au plan symbolique d'abord, le Sommet d'Helsinki sera l'expression visible de la communauté de destin et de civilisation unissant les pays d'Amérique du Nord et d'Europe, de Vancouver à Vladivostok. Plus concrètement, le but est aussi de favoriser les consultations et autres échanges de vues entre les chefs d'Etat ou de gouvernement. Enfin, le Sommet devra également approuver formellement les textes élaborés durant la Réunion

sur les Suites qui s'est ouverte le 24 mars dernier. Ceux-ci seront rassemblés dans un document final qui sera signé lors d'une cérémonie dans l'après-midi du 10 juillet.

Comme les négociations se poursuivront vraisemblablement jusqu'à la veille du Sommet, on ne peut ci-dessous qu'esquisser la charpente du document final. Celui-ci devrait comprendre deux parties: une déclaration politique des Chefs d'Etat ou de Gouvernement et des décisions concernant les suites du processus de la CSCE. Ces décisions couvriront en gros quatre thèmes:

a) Le développement institutionnel de la CSCE. Il est question ici en premier lieu d'accroître son efficacité dans la prévention des conflits et la gestion des crises en Europe. Notamment, une Troïka comprenant le Président en exercice du Comité de hauts fonctionnaires, son prédécesseur et son successeur, sera chargée d'assurer un meilleur suivi des actions entreprises par la CSCE. Parmi celles-ci, il faut relever que celles relatives à la gestion des crises et au maintien de la paix acquerront une importance croissante à l'avenir.

b) Un mandat pour un nouveau forum de sécurité sera défini. Cette enceinte, ouverte à tous les Etats participants, succédera après le Sommet de Helsinki aux deux forums de négociations existants, à savoir celui sur les mesures de confiance et de sécurité (NMDCS) et celui sur les forces armées conventionnelles en Europe (NFCE). Jusqu'ici, la Suisse n'avait participé qu'aux NMDCS.

c) Le document contiendra une partie sur la coopération économique et l'environnement. Une assez grande variété de thèmes seront traités dans ce chapitre, parmi lesquels le rôle du forum économique établi par le Conseil lors de sa réunion de Prague. D'autre part, certaines impulsions politiques seront données en matière d'environnement, par exemple en vue de prévenir les accidents écologiques.

d) Enfin, au titre de la dimension humaine, le document d'Helsinki mettra l'exergue sur la mise en oeuvre des provisions en matière de droits de l'homme. Pour accroître la coopération dans ce domaine, il sera prévu d'organiser des réunions sur la mise en oeuvre ainsi que des séminaires traitant de divers sujets qui relèvent du régime de la dimension humaine.

3. La délégation suisse a participé activement à l'élaboration du document d'Helsinki. Par ses propositions, la Suisse a principalement oeuvré dans les domaines suivants:

a) Maintien de la paix. La Suisse s'est fortement engagée dans l'élaboration d'un mécanisme permettant à la CSCE d'envoyer des missions d'observateurs civils et/ou militaires ainsi que des forces de maintien de la paix ("casques bleus") dans des zones de crise. Des troupes ne pourront être déployées que par consensus et qu'en cas d'accord entre les parties au conflit. Elles seront composées d'unités fournies par les Etats individuellement et pourront bénéficier du soutien d'institutions existantes telles que l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique-Nord) ou l'UEO (Union de l'Europe occidentale). La décision de leur envoi et la conduite de l'opération seront de la compétence du Conseil, ou du Comité de hauts fonctionnaires agissant comme son agent.

b) Règlement pacifique des différends. La Suisse, promotrice d'un système contraignant de règlement pacifique des différends dès les origines de la CSCE, s'est associée à un projet lancé par la France et l'Allemagne qui vise, sous forme d'une convention, à améliorer le mécanisme mis au point lors de la réunion d'experts de la CSCE de la Valette, en janvier 1991.

c) Forum de sécurité. La délégation suisse a été active dans la définition d'un mandat pour de nouvelles négociations sur la maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité qui soit substantiel tout en tenant compte des spécificités des forces armées non actives, d'une part, et de l'état de préparation élevée des forces actives, d'autre part, ainsi que de notre système de milices. La Suisse s'est d'autre part engagée pour faire figurer la question de la non-prolifération en bonne place dans les priorités du forum de sécurité à venir.

d) Dimension humaine. Dans ce domaine, la Suisse s'est occupée de renforcer la protection des minorités nationales, en proposant qu'une nouvelle norme soit introduite qui protège l'usage de la langue des minorités dans l'éducation, les médias et les divers aspects de la vie publique. D'autre part, la Suisse a suggéré que la CSCE assiste les Etats dans l'organisation de recensements nationaux. Elle a encore soutenu une proposition néerlandaise ayant pour objet l'établissement d'un haut-commissaire chargé des problèmes de minorités nationales.

Dans un autre registre, la Suisse a proposé que la CSCE soutienne explicitement le droit humanitaire et fasse mention dans le document final de l'oeuvre accomplie par le Comité international de la Croix-Rouge. Enfin, mettant à profit sa période de présidence du Conseil de l'Europe, la Suisse a cherché à améliorer la coopération entre les deux institutions.

e) "Casques verts". La Suisse, ensemble avec l'Allemagne, a suggéré la création d'un mécanisme d'intervention en cas d'accident environnemental non nucléaire. Ce système s'appuierait entre autre sur le Centre pour l'assistance environnementale d'urgence créé récemment à Genève dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. Nous proposons que la délégation suisse soit composée de la manière suivante:

- M. Adolf Ogi, Vice-Président du Conseil fédéral
- M. Stefan Aeschmann, collaborateur personnel de M. Ogi
- M. Georges Martin, secrétaire diplomatique de M. Felber
- M. Christian Meuwly, collaborateur diplomatique au service presse et information du DFAE

* * *

- Mme Marianne von Grünigen, Ambassadeur, chef de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
- M. Josef Schärli, brigadier, chef de la division des mesures en matière de politique de paix, DMF
- M. Paul Widmer, chef du service CSCE
- M. Raimund Kunz, membre de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
- M. Reto Dürler, membre de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki

L'Ambassadeur de Suisse à Helsinki, Monsieur Othmar Uhl, ainsi que ses collaborateurs, se joindront également à la délégation.

5. L'office fédéral des affaires économiques extérieures, la division des mesures en matière de politique de paix du DMF, l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage du DFI et l'administration fédérale des finances, tous consultés, sont d'accord avec cette proposition.

- 5 -

Nous vous proposons donc d'accepter le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

e.r. *Belamant*

Annexe: Programme préliminaire de la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement
(Sommet d'Helsinki de la CSCE 1992)

Délégation suisse à la Réunion au Sommet de la CSCE,
les 9 et 10 juillet 1992 à Helsinki

Vu la proposition du DFAE du 19 juin 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Suisse prend part à la Réunion au Sommet de la CSCE qui aura lieu à Helsinki les 9 et 10 juillet 1992.

2. La délégation suisse se compose des personnes suivantes:

- M. Adolf Ogi, Vice-Président du Conseil fédéral
- M. Stefan Aeschmann, collaborateur personnel de M. Ogi
- M. Georges Martin, secrétaire diplomatique de M. Felber
- M. Christian Meuwly, collaborateur diplomatique au service presse et information du DFAE

* * *

- Mme Marianne von Grünigen, Ambassadeur, chef de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
- M. Josef Schärli, brigadier, chef de la division des mesures en matière de politique de paix, DMF
- M. Paul Widmer, chef du service CSCE
- M. Raimund Kunz, membre de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki
- M. Reto Dürler, membre de la délégation suisse à la Réunion de suivi d'Helsinki

3. L'indemnité journalière des délégués est fixée conformément aux instructions de l'Office fédéral du personnel du 4.9.1989.

Les frais de voyage ainsi que les autres indemnités des délégués seront imputés au crédit "dédommagements" des offices dont ils relèvent.

Selon le barème en vigueur au sein de la CSCE, la Suisse doit prendre en charge 2,08 % des dépenses totales de la Réunion. Les frais de participation seront imputés au crédit 201-3600.161 "CSCE" du DFAE.

Pour extrait conforme:

PRELIMINARY PROGRAMME FOR THE MEETING OF THE HEADS
OF STATE OR GOVERNMENT (CSCE HELSINKI SUMMIT 1992)

Thursday

July 9th

FIRST PLENARY SESSION (Chairman: Finland)

at 9.00 a.m.

- Official Opening of the Meeting
- Address by the President of the Republic of Finland
- Address by the Secretary General of the United Nations

at 9.30 a.m.

SECOND PLENARY SESSION (Chairman: Kazakhstan)

- 12.30 p.m.

- Addresses by fourteen Heads of State or Government

at 1.00 p.m.

WORKING LUNCHEON hosted by the President of the Republic of Finland at the Helsinki Fair Center (opportunity for the exchange of views between the Heads of State or Government)

- interpretation provided

at 3.00 p.m.

THIRD PLENARY SESSION (Chairman: Holy See)

- 6.45 p.m.

- Addresses by eighteen Heads of State or Government

at 8.30 p.m.

- Dinner hosted by the President of the Republic of Finland at the Presidential Palace

at 9.00 p.m.

- Reception hosted by the Government of Finland at Restaurant Kalastajatorppa

Friday
July 10th

at 9.00 a.m. FOURTH PLENARY SESSION (Chairman: Uzbekistan)

- Addresses by nineteen Heads of State or Government

at 1.30 p.m. FIFTH PLENARY SESSION (Chairman: Finland)

- Signing Ceremony
- Closing statement by the President of the Republic of Finland

- NOTE:
1. - Taking into account that the President of the Republic of Finland will address the meeting both in the beginning and at the end of the Summit Finland will not take the floor as the 18th Speaker on the list of Speakers.
 2. - Taken that the schedule of the meeting is very tight the Executive Secretariat emphasizes that the statements should not exceed 10 minutes.
 3. - Apart from the Summit Programme a Signing Ceremony for those new participating States which have not yet signed the CSCE Final Act 1975 is scheduled for Wednesday July 8, at 3 p.m. (Finlandia Hall).



EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELL'ENERGIE
 DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

3003 Bern, 30. Juni 1992

An den Bundesrat

Mitbericht

zum Antrag des EDA vom 19. Juni 1992

Délégation suisse à la Réunion au Sommet de la CSCE à Helsinki

1. Antrag:

Ziffer 4 des Dispositives wird wie folgt ergänzt:

- Hr. Ulrich Sieber, Presse- und Informationsdienst des EVED

2. Begründung

Mit Blick auf die wachsenden Ansprüche der Medien erachten wir eine Begleitung des Anlasses durch Herrn Sieber als unerlässlich.

EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND
 ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

Adolf Ogi